

Présents : Mmes et MM. BAREILLE, CAPDEVILLE, CAPELA, CAYRON, CHAPOTHIN, DUFOUR, LAPLACE-NOBLE, LEGRAND, LOUSTAU, MARTIN, PEYROULET B., PEYROULET J-M., PEYS, SENTAURENS, VIRLOGEUX.

Absents ayant donné procuration : M. LABORDE (Mme SENTAURENS), Mme BERGÉ (M. LEGRAND).

Absents excusés : Mme DE FAUP, Mme LACROIX, M. LENOIR, M. NOIR, M. PARGADE, M. RUBIO.

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

La séance est ouverte à 18 h 30 par la lecture du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur Jean-Pierre PEYS, Maire, soumet à l'approbation ce procès verbal. Accord à l'unanimité.

I - AFFAIRE BOUEIL-BERINGUE :

° Monsieur le Maire rappelle le jugement définitif rendu par le juge de l'expropriation et les indemnités qui sont dues. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de la négociation de l'emprunt nécessaire au règlement financier de cette affaire et la recherche d'une structure susceptible de racheter ces parcelles qui pourrait être un opérateur social : OPH64, OPH65, Habitelem ou une autre structure : EPFL, banques, SEMILUB, autres...

II - P.L.U.I. :

° Le nombre de logements par commune reste à définir. La proposition sur 10 ans n'est pas cartésienne face à la population, aux scolaires, aux permis, à la superficie des communes :

- Sauvagnon : 200 logements
- Montardon : 170 logements
- Serres-Castet : 330 logements

L'objectif serait de porter ce chiffre à 220 logements au regard des proportionnalités des paramètres villageoises. En terme d'hectares, il s'agit désormais de conserver au PLUI les 14 à 15 hectares restants actuellement sur notre PLU 2012 et d'obtenir à l'approche de nos 3 500 habitants, les 5 permis annuels de logements sociaux.

Des démarches de particuliers pour classer des terrains en constructible se font jour : elles ne pourront pas être acceptées. Ainsi, une demande pour un terrain attenant du stade a été proposée à la commune.

III - ANIMATION :

° Soirée Cabaret le vendredi 19 janvier à l'église : concert avec le groupe « Qu'em ço qui em ».

° Locations de salles : les tarifs de locations des différentes salles augmentent très légèrement en ce début d'année, tout en restant proposés à des tarifs avantageux. A noter pour les deux principaux équipements : centre festif 170 € pour les habitants de la commune / 800 € extérieurs, salle Jean Grangé : 90 € / 220 €.

IV - PATRIMOINE :

° Un dossier de demande de financement au titre de la DETR 2018 va être déposé pour la Résidence Jeunes. Projet estimé à 1 113 000 € de travaux (60 % de subventions envisagées). Une importante réunion aura lieu le 31 janvier à 14 h 30 en Mairie avec tous les partenaires.

° Agenda 21 :

- 26/01 : conférence sur l'eau - 20 h 30 salle Jean Grangé
- 02/03 : conférence sur les perturbateurs endocriniens...
- Les réflexions sur un poulailler et un verger se poursuivent.
- Un travail sur le compostage est mené avec le SIECTOM et les habitants de la résidence Les Arribets.
- Les inscriptions pour Atout Carreau se poursuivent. L'objectif est de passer de bons moments entre voisins autour d'un tournoi de pétanque et de belote.

V - COMMUNICATION :

° Feuille du mois : le format va être revu, avec en page interne un agenda mensuel.

VI - SCOLAIRE :

° Le comité de pilotage des rythmes scolaires, après avoir validé le retour à 4 jours, doit désormais définir les nouveaux horaires.

° Restaurant scolaire : après réflexion avec tous les acteurs concernés, la mise en place d'un self s'est avérée nécessaire afin de continuer à offrir un service de qualité, aux enfants comme aux agents municipaux. Rappelons qu'en moyenne, plus de 280 élèves déjeunent chaque jour à la cantine, un chiffre en constante progression. La municipalité consacrera un investissement d'environ 20 000 € (devis en cours) à la mise en place de ce self, tout en réfléchissant ensuite à un mode de fonctionnement qui permettra de sécuriser les flux et d'optimiser l'organisation des services (notamment en maternelle).

VI - INTERCOMMUNALITÉ :

° Fusion Syndicats : depuis le 1^{er} janvier 2018, notre commune adhère au Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés pour la compétence eau potable et assainissement. Il a été procédé à la désignation des élus délégués au Syndicat.

VII - DIVERS :

- ° Autorisation mandatement des dépenses d'investissement 2018 avant le vote du budget.
- ° Fixation du taux de redevance du domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le Vendredi 2 février 2018 à 18 h.

Fait à SAUVAGNON, le 23 janvier 2018
Le Maire,
Jean-Pierre PEYS